



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Structure d'accueil de Boveresse

Depuis le début de ce mois, une nouvelle structure préscolaire a vu le jour au rez-de-chaussée du collège de Boveresse, permettant ainsi le déplacement des enfants fréquentant la crèche de Môtiers dans des locaux plus adaptés à leurs besoins.

Auparavant structure privée, la crèche de Môtiers était installée au troisième étage du collège et exposée à de nombreux défis, notamment en matière de sécurité. Dans ce contexte, une nouvelle offre de 24 places d'accueil préscolaire a été mise en œuvre au collège de Boveresse avec deux résultats probants : le déplacement des enfants fréquentant la structure de Môtiers mais également l'ouverture de onze nouvelles places d'accueil offrant une solution rapide à une bonne moitié des parents se trouvant sur la liste d'attente.

En conséquence, le collège de Môtiers est désormais limité à de l'accueil parascolaire, en parallèle à son utilisation par les classes de la 1^{re} à la 5^e année qui reste inchangée.

Quelques travaux d'adaptation ont été réalisés à Boveresse, notamment l'installation d'une cuisine, la réfection de sols, l'aménagement d'une salle de sieste avec un accès direct depuis la salle de vie et une salle de change dans le prolongement d'une salle d'eau. Quelques modifications des accès ont aussi dû être faites au niveau du couloir, tout en veillant à ne pas dénaturer le collège de sa mission originale d'enseignement.

Par la création de cette nouvelle offre d'accueil, le Conseil communal poursuit ses efforts pour faciliter l'organisation quotidienne des parents qui travaillent, mais également pour favoriser l'établissement de nouvelles familles à Val-de-Travers.

Cette nouvelle augmentation de l'offre a porté le nombre total de places d'accueil extrafamilial à 238 (81 places préscolaires et 157 places parascolaires) sur l'ensemble de la commune de Val-de-Travers.



L'histoire de votre musée – Une partie des dons reçus depuis 2014 et qui ont maintenant rejoint les quelque 20'000 objets des collections du MRVT (22/24) © MRVT

Echo des autorités

Favoriser l'usage du Val !

Comment favoriser davantage la circulation du Val, la « monnaie locale » proposée par les commerçants vallonniers au travers de l'association Val'Action ? Telle était la question posée par la motion acceptée par le Conseil général, à laquelle le Conseil communal répondra par un rapport qui sera traité le 25 novembre prochain.

L'Exécutif y rappelle que le Val est, juridiquement, un bon (actuellement d'une valeur de 20 francs), et que celui-ci ne peut servir à payer, même partiellement, des salaires. En revanche, il peut

être remis aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration lors d'événements particuliers (mariage, naissance, retraite...); il l'est déjà en partie, il le sera désormais d'une manière générale.

Un billet de 20 Val sera également remis aux jeunes citoyens lors de la soirée marquant l'entrée dans leur majorité. Cela permettra de souligner l'importance de l'économie résidentielle, dont les acteurs contribuent à la qualité de vie de la région. Enfin, le Conseil communal invitera les groupes politiques à rétrocéder

à leurs membres les « jetons de présence » reçus pour leur participation annuelle aux travaux du Conseil général.

INFORMATIONS PRATIQUES

Séance du Conseil général

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le

Lundi 25 novembre, à 20 h, salle du Conseil général, à Couvet,

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances, suite à la démission de M. Gabriel Cimenti
4. Crédit de 250'000 francs pour la réalisation de six arrêts de bus sur la ligne 590
5. Crédit de 215'000 francs pour le remplacement du mobilier et la rénovation de la cuisine de la grande salle de Couvet
6. Crédit-cadre de 19 millions de francs pour la période 2020 à 2030 en vue de la réalisation de mesures PGEE et l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux
7. Réponse à la motion du PS « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale »
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

L'ordre du jour ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site Internet www.val-de-travers.ch.

Venez nombreux : les séances sont publiques !

Vous souhaitez consulter une mise à l'enquête publique ?

Tout projet de construction ou d'installation d'importance doit être mis à l'enquête publique, de façon à permettre aux intéressés de faire opposition. Conformément à l'article 50 REL-Constr, l'avis de mise à l'enquête publique est publié deux fois dans la Feuille officielle. Vous avez également la possibilité de consulter ces avis sur notre site Internet, via le lien suivant : <https://www.val-de-travers.ch/page/mises-lenquete-publique>

Vous recherchez une société locale ?

Retrouvez la liste des sociétés locales, avec les différentes coordonnées des personnes de contact sur notre site Internet, via le lien suivant : <https://www.val-de-travers.ch/soci%C3%A9t%C3%A9s>

EN BREF

Rénovation des places de jeux dans les jardins publics

En 2018 le Conseil général a accepté un crédit-cadre de 473'000 francs pour la rénovation des quatorze places de jeux équipant les jardins publics de Val-de-Travers.

En effet, une grande partie de ces infrastructures ne sont plus en adéquation avec les standards actuels requis dans le domaine et, de ce fait, ne répondent plus aux attentes des nombreux utilisateurs dans nos villages.

Les travaux vont maintenant bon train du côté de Boveresse où, suite à la généreuse mise à disposition d'une parcelle par sa propriétaire, le terrain de jeux a été déplacé à proximité du collège.

Pour 2020, les places de jeux de Buttes et du jardin public de la Gare de Fleurier seront rénovées.

Nous nous réjouissons de pouvoir ainsi offrir petit à petit à la population des places de jeux et de rencontre modernes, équipées d'installations sécurisées et adaptées aux attentes des utilisateurs.

ANNONCES

Avis de restriction de circulation

A l'occasion de la fête de l'Avent, organisée par les commerçants de Couvet, qui se déroulera le samedi 30 novembre 2019 le long de la Grand-Rue, des mesures particulières de restriction de circulation seront mises en place, à savoir :

Interdiction générale de circuler: Grand-Rue, dès l'intersection de la rue des Collèges jusqu'à la Place des Halles, le samedi dès 11 h jusqu'à 19 h.

Une déviation sera mise en place via, le giratoire de l'Écu de France, rues de l'Hôpital, Emer-de-Vattel, Place des Halles et vice versa.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Mise au concours

Le Conseil communal met au concours un poste de forestier-bûcheron (H/F) à 100%. Délai de postulation : 6 décembre 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles